

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE du 26 mars 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18 h 30 au lieu habituel de ses séances. Cette réunion était présidée par Monsieur Alain PAKOSZ, Maire.

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz - Francis Sénéchal - Michel Tiefenbach - Hervé Richard - Martine Roussel - Edouarine Pecqueur - Nadine Leclercq – Nathalie Evrard – Christelle Rutkowski – Jean-François Delporte.

Secrétaire de séance : Martine Roussel.

I – Délibérations diverses

Le Conseil Municipal,

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à compléter un dossier de demande de subvention au Département d'un montant de 81 740.22 € H.T. et signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la restauration de l'église.

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de de demande de subvention sur l'ensemble des travaux prévus pour la restauration de la boulangerie.

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire établir une demande de subvention et signer les pièces nécessaires pour la création d'ateliers municipaux.

– à l'unanimité, accepte les créances irrécouvrables en non-valeur pour la somme de 89.60 €.

II - Informations diverses

- M. le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de subvention FEDER sera sans doute étudié puis envoyé pour la boulangerie dans le cadre du développement et du renforcement de l'activité artisanale. Le Conseil municipal sera invité à voter l'autorisation de demande de subvention prochainement.

- Chambres des métiers et de l'artisanat : création d'entreprise (restauration rapide à emporter en ambulancier), Mme Saïdani Sanie.

- ACOMFrance : compte rendu de la réunion interbassins du 20 novembre 2014 concernant le Plan de Prévention des Risques Miniers.

- Observatoire Régional de la santé : dossier n°41 concernant la chirurgie ambulatoire.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 08. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.